Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le 12 OCT. 2023
ID : 083-218300424-20231004-DECISION2023_31-AR
N° 2023/1101

VILLE DE COGOLIN

DECISION DU MAIRE

N° 2023/031

SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL – LOCAL B9 – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – Monsieur GUILLAUME LEULLIER

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 février 2018 acceptant les termes des baux professionnels devant être souscrits avec les professionnels de santé de la maison de santé pluridisciplinaire,
Vu le bail professionnel signé le 31 mai 2021 avec Monsieur Guillaume LEULLIER pour l'occupation du local B9,
Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de l'article 11 du bail, relatif à la révision du loyer,
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'indice de base ILAT publié par l'INSEE servant de référence lors de l'indexation du loyer,

DECIDE

ARTICLE 1 :
Le loyer du local B9 de la maison de santé sera indexé sur l'indice trimestriel des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.

ARTICLE 2 :
L'indice ILAT de référence, connu à la date de signature du bail est l'indice du 4ème trimestre 2020, valeur 114,06.

ARTICLE 3 :
Le nouveau loyer au 01/06 de chaque année sera calculé de la façon suivante :

(Loyer en vigueur × indice du 4ème trimestre de l'année) / (Indice du 4ème trimestre de l'année précédente).

ARTICLE 4 :
L'indexation des années 2022 et 2023 seront recalculées en fonction des nouvelles valeurs.

Fait à Cogolin, le 04 octobre 2023
Le maire,

Marc Etienne LANSADE

MAIRIE DE COGOLIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Le maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
Formalités de publicité effectuées le :

HOTEL DE VILLE
Place de la République 83310 Cogolin
Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91